

EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

IMMORENTE 2

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe,
faisant offre publique, au capital de 39.500.000 €
Siège social : 303, square des Champs - Elysées 91026 Évry Cedex
533 832 481 R.C.S. Évry

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 39.500.000 € régie par les articles L.214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214-160 du Code Monétaire et Financier, les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Capital initial : 760.000 €

Capital statutaire : 150.000.000 €, soit 750.000 parts de 200 € de nominal

Objet social : l'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location. Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles. Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel.

Date d'expiration de la société : 27 juillet 2110

La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la société.

Prorogation de la sixième augmentation de capital

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 8 des statuts et conformément aux modalités de la sixième augmentation de capital de la société IMMORENTE 2 en cours de souscription, la Société de Gestion décide de proroger cette augmentation de capital selon les modalités ci-dessous :

Date de clôture de l'augmentation de capital: 3 août 2018 avec faculté de :

– Limiter l'augmentation de capital au montant effectivement souscrit à la date de clôture sous réserve qu'il représente au moins 75 % de l'augmentation de capital,

ou

– Clôturer par anticipation, sans préavis, si le montant de 14 935 000 € est collecté,

Ou

– Dans le cas où, à la date du 3 août 2018, les souscriptions et versements reçus seraient inférieurs à 75 % du montant de l'augmentation de capital, celle-ci pourra être prorogée.

Les autres conditions de cette augmentation de capital demeurent celles fixées dans la notice d'ouverture de la sixième augmentation de capital ayant fait l'objet d'une publication au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 14 août 2017.

La note d'information a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 17-29 en date du 4 août 2017.

Cette note d'information peut être :

– consultée sur le site www.sofidy.com.

– adressée sur simple demande écrite à SOFIDY 303, square des Champs Elysées 91026 EVRY Cedex.

– adressée sur demande téléphonique au service « Epargne-Associés » de SOFIDY au 01.69.87.02.00.

1800964